

<p style="text-align: center;">DEMANDE D’AFFILIATION A LA FEDERATION INTERNATIONALE DE GYNECOLOGIE ET D’OBSTETRIQUE ("FIGO")</p>

1. Conditions

Les sociétés ou associations nationales de gynécologie et d’obstétrique souhaitant demander leur affiliation à la Fédération Internationale de Gynécologie et d’Obstétrique ("FIGO") sont priées d’envoyer les documents suivants au Président de la FIGO au Secrétariat de la FIGO :

- Une lettre officielle signée par le Président de la société ou de l’association demandant son affiliation à la FIGO
- Un rapport sur les activités de la société ou de l’association au cours des douze derniers mois
- Un formulaire de demande d’affiliation dûment rempli (formulaire à retirer au Secrétariat de la FIGO)
- Un exemplaire (en anglais, français ou espagnol) de la Constitution et des Statuts de la société ou de l’association
- Une liste des noms et coordonnées (y compris adresses e-mail) des membres du Comité/Conseil de la société ou de l’association
- Une liste complète des noms et coordonnées des membres de la société ou de l’association
- Une déclaration de l’intention de la société ou de l’association de respecter la Constitution de la FIGO
- Un engagement à apporter à la FIGO une contribution financière de la manière et dans les délais prescrits par la FIGO.

2. Procédure

Les demandes d’affiliation à la FIGO sont examinées par le Bureau de la FIGO, puis, si elles ont l’aval du Bureau, sont passées en revue par le Conseil Exécutif de la FIGO lors de son assemblée annuelle. Les demandes qui s’avèrent être conformes au règlement et aux objectifs de la FIGO seront alors soumises par le Conseil Exécutif de la FIGO à l’Assemblée Générale de la FIGO avec une recommandation de ratification officielle. L’Assemblée Générale de la FIGO a lieu tous les trois ans à l’occasion du Congrès Mondial de la FIGO. Entre l’acceptation provisoire par le Conseil Exécutif de la FIGO et la ratification officielle à l’Assemblée Générale de la FIGO, la société ou l’association demandant son affiliation bénéficiera des avantages offerts aux membres à part entière de la FIGO.